

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2011

Province de Québec
Municipalité de La Macaza

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue à l'Hôtel de Ville de La Macaza, en la salle Alice Rapatel-Dubuc, mardi le 12 avril 2011, à 19h00.

Sont présents les conseillères et conseillers : Nicole Drapeau, Marie Ségleski, Guy Alexandrovitch, Pierre Payer et Jean Zielinski formant quorum sous la présidence du maire Christian Bélisle.

Est absente, la conseillère Carmen Caron.

Le directeur général et secrétaire trésorier, Denis Jubinville, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes, ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour.

Avant de procéder à l'adoption de l'ordre du jour, le conseiller Jean Zielinski élu à l'élection partielle du 6 mars 2011, tient à remercier les personnes qui lui ont fait confiance en votant pour lui lors de cette élection.

201104.72

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

- A. Ouverture (ordre du jour, procès-verbal, correspondance)**
 - 1. Adoption de l'ordre du jour
 - 2. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 mars 2011 et de la séance extraordinaire du 28 mars 2011
- B. Gestion financière (paiement des comptes, rapport budgétaire et virement de crédits)**
 - 1. Ajustements budgétaires
 - 2. Liste des comptes à payer
 - 3. Dépôt du rapport trimestriel au 31 mars 2011
- C. Gestion administrative**
 - 1. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires d'un conseiller suite à l'élection partielle du 6 mars 2011
 - 2. Assurance collective – renouvellement 2011-2012
 - 3. Demande d'appui – Recensement 2011
 - 4. Proclamation du maire – Semaine du recensement
 - 5. Réseau fibres optiques – représentant au Comité de gérance
 - 6. Reddition de comptes 2010 – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
 - 7. Répartition des activités pour les élus
 - 8. Programme Réno-Village, demande de révision des critères d'admissibilité
 - 9. Emplois étudiants
- D. Contrat et appel d'offres**
- E. Avis de motion**
 - 1. Avis de motion, projet de règlement décrétant un emprunt de 463 000 \$ pour l'exécution de travaux de réfection du réseau routier, de bâtiment, de sécurité incendie et d'environnement et dispense de la lecture est demandée
 - 2. Avis de motion, projet de règlement concernant la circulation et le stationnement
- F. Adoption des règlements**

Période de questions

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2011

- G. Sécurité publique**
- H. Transport routier (Travaux publics, voirie...)**
 - 1. Achat de chlorure de calcium
- I. Hygiène du milieu**
- J. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire**
 - 1. Désignation des personnes relatives à faire respecter les différents règlements municipaux, à émettre des constats d'infraction et à nous représenter à la cour lorsque nécessaire.
 - 2. Autorisation dossier à transmettre à nos conseillers juridiques lorsque requis par le directeur du service d'urbanisme ou son adjointe
 - 3. Dépôt du procès-verbal du CCU en date du 18 mars 2011 et recommandations
 - a) Abris temporaires (TEMPO)
 - b) Achats et locations de terrains du ministère des Ressources naturelles et de la Faune
 - 4. Autorisation présentation d'un projet pour le remplacement des installations sanitaires du Centre communautaire à la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement
- K. Loisir et culture (bibliothèque, centre communautaire...)**
 - 1. Fête nationale du Québec – Programme d'assistance financière aux manifestations locales
- L. Divers**
 - 1. Renouvellement cotisation 2011-2012 à Loisirs Laurentides
 - 2. Appui au programme Association des aidants naturels des Laurentides Soins Aide Ressources Éducation (S.A.R.E)
- M. Levée ou ajournement de la séance :**

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par le conseiller Pierre Payer et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres présents.

ADOPTÉE

201104.73

ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2011 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MARS 2011

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu et lu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 mars 2011 et de la séance extraordinaire du 28 mars 2011.

Il est proposé par le conseiller Pierre Payer,
Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité :

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 mars 2011 et de la séance extraordinaire du 28 mars 2011, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE

201104.74

AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par la conseillère Marie Ségleski et résolu à l'unanimité :

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2011

Que le conseil municipal accepte le dépôt des transferts budgétaires préparés par le directeur général en date du 12 avril 2011, lesquels sont :

		Débit	Crédit
Hygiène du milieu			
02-413-00-521	Ent. et réparation réseau	1 500 \$	
02-451-00-647	Achat bacs à ordures domestique		1 500 \$
TOTAL		1 500 \$	1 500 \$

ADOPTÉE

201104.75

LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2011

Il est proposé par le conseiller Pierre Payer,
Appuyé par la conseillère Marie Ségleski et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par les membres du Conseil, la liste officielle des comptes soumise au 12 avril 2011 se détaille comme suit :

Disponibilité de crédit numéro 64 :

Salaires : période du 27 février 2011 au 26 mars 2011 (chèques # 504061 à 504131)	35 821,23 \$
Remises D.A.S. : (chèques # 4320 et 4321)	19 362,08 \$
Liste des comptes payés : (chèques # 4289 à 4302, 4304 à 4319, 4322 à 4338)	115 403,84 \$
Liste des comptes à payer :	90 837,62 \$
Cartes de crédit :	436,43 \$
TOTAL DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT # 64	261 861,20 \$

Chèque annulé : 4303

Que ces comptes soient approuvés et payés.

Que des crédits sont disponibles aux postes budgétaires spécifiés sur chaque facture et/ou bon de commande, tel que certifié par le secrétaire-trésorier par la disponibilité de crédit numéro 64.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL AU 31 MARS 2011

Le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Denis Jubinville dépose le rapport financier faisant état des revenus et des dépenses de la municipalité au 31 mars 2011.

GESTION ADMINISTRATIVE

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UN CONSEILLER SUITE À L'ÉLECTION PARTIELLE DU 6 MARS 2011

Le conseiller suivant a déposé sa déclaration des intérêts pécuniaires conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*.

- Jean Zielinski

201104.76

ASSURANCE COLLECTIVE – RENOUELEMENT 2011-2012

ATTENDU que le Groupe Financier AGA inc. a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la municipalité de La Macaza ;

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2011

ATTENDU que le Groupe Financier AGA inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ Groupe Financier), pour la période du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2012, sont justifiées ;

ATTENDU que le Groupe Financier AGA inc. indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission ;

ATTENDU que le contrat actuel avec l'assureur en est à sa troisième année pour une durée maximale de cinq (5) ans ;

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la municipalité de La Macaza et qu'ils jugent opportun de les accepter :

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

Que le Conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ-Vie concernant l'assurance collective des employés de la municipalité de La Macaza pour la période du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2012 au montant de vingt-sept mille huit cent quatre-vingt-neuf dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (27 889,98 \$) taxes incluses.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Richard Paquin du Groupe Financier AGA inc.

ADOPTÉE

201104.77

DEMANDE D'APPUI – RECENSEMENT 2011

Il est proposé par la conseillère Nicole Drapeau,
Appuyé par le conseiller Pierre Payer et résolu à l'unanimité

Que le Conseil municipal de La Macaza appuie le Recensement de 2011 et invite tous les résidents à remplir leur formulaire du recensement en ligne à : www.recensement2011.gc.ca ou par la poste, d'ici le mardi 10 mai 2011, pour que la diffusion de données précises et complètes à des fins de prestation de programmes et de services dont nous bénéficions tous soit possible.

ADOPTÉE

201104.78

PROCLAMATION DU MAIRE – SEMAINE DU RECENSEMENT

ATTENDU QUE Statistique Canada mènera le Recensement de la population le mardi 10 mai 2011 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de La Macaza appuie le recensement parce que les données issues du recensement sont importantes pour sa collectivité et sont essentielles pour la planification des services comme les écoles, les garderies, les services de police et de lutte contre les incendies ;

ATTENDU QUE la *Loi sur la statistique* exige que les renseignements personnels issus des questionnaires du recensement demeureront strictement confidentiels ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski,

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2011

Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

Que Christian Bélisle, maire de la Municipalité de La Macaza déclare, par la présente, la semaine du 9 au 13 mai, la **SEMAINE DU RECENSEMENT** et prie tous les résidents de remplir et de renvoyer leur questionnaire du recensement en direct à www.recensement2011.gc.ca ou par courrier, d'ici le mardi 10 mai 2011.

ADOPTÉE

201104.79

RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES – REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE GÉRANCE

ATTENDU QUE les représentants des partenaires sur le comité de gérance doivent pouvoir jouir d'une certaine liberté d'action afin de pouvoir gérer efficacement le réseau de fibres optiques ;

ATTENDU QUE le Comité de gérance est régi par la *convention entre propriétaires du réseau global de fibres optiques* ;

ATTENDU QUE la Municipalité de La Macaza possède 3.17% des votes ;

ATTENDU QUE la Municipalité de La Macaza se doit de nommer un représentant au Comité de gérance avec le pouvoir de prendre des décisions permettant la gestion efficace du réseau ;

Il est proposé par la conseillère Nicole Drapeau,
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

De mandater le directeur général Denis Jubinville au Comité de gérance avec le pouvoir de prendre des décisions ayant un impact financier inférieur à 5 000\$.

ADOPTÉE

201104.80

REDDITION DE COMPTES 2010 – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 168 994 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou **rapport spécial de vérification externe** dûment complété.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par la conseillère Marie Ségleski et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de La Macaza informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2011

éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

201104.81

RÉPARTITION DES ACTIVITÉS POUR LES ÉLUS

ATTENDU que le conseil désire apportée des changements à la résolution 200911.268, répartition des activités des élus ;

ATTENDU l'élection partielle du 6 mars 2011 ;

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par le conseiller Pierre Payer et résolu à l'unanimité

D'abroger la résolution 200911.268 et d'accepter la répartition des activités suivantes des élus :

<u>Élus</u>	<u>Secteurs d'activités</u>
Christian Bélisle Maire	D'office membre de tous les comités + Aînés
<u>Conseillers :</u>	
Nicole Drapeau Siège numéro 1	Urbanisme et zonage, bibliothèque, embellissement (horticulture)
Pierre Payer Siège numéro 2	Voirie, sécurité incendie, Tricentris
Carmen Caron Siège numéro 3	Environnement, voirie, information aux citoyens et Ressources humaines
Jean Zielinski Siège numéro 4	Loisirs, culture et patrimoine
Guy Alexandrovitch Siège numéro 5	Sécurité civile et développement économique
Marie Ségleski Siège numéro 6	Ressources humaines, urbanisme et zonage

ADOPTÉE

201104.82

PROGRAMME RÉNO-VILLAGE, DEMANDE DE RÉVISION DES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

CONSIDÉRANT que plusieurs propriétaires devant rendre leurs installations septiques conformes ne disposent pas de moyens financiers suffisants ;

CONSIDÉRANT que les éléments des travaux admissibles au *Programme Réno-Village* ne tiennent pas compte de ces ouvrages ;

CONSIDÉRANT que la valeur maximale d'admissibilité d'un bâtiment est à 90 000 \$, ne reflétant plus la réalité actuelle ;

CONSIDÉRANT que le revenu du ménage devrait aussi être majoré afin de permettre à plus de gens à faible revenu de bénéficier de ce programme ;

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2011

CONSIDÉRANT que le *Programme Réno-Village* est administré par les municipalités régionales de comté mais découle de la Société d'Habitation du Québec ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de La Macaza demande une révision des critères d'admissibilité au *Programme Réno-Village* afin d'augmenter le revenu annuel, pour être admissible à 90 % de l'aide financière, pour une personne vivant seul à 20 000 \$, pour un ménage de 2 à 3 personnes à 30 000 \$, pour un ménage de 3 à 4 personnes à 35 000 \$, d'augmenter la valeur d'admissibilité d'un bâtiment à 140 000 \$.

Que la présente résolution soit acheminée à la Société d'Habitation du Québec et à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

201104.83

EMPLOIS ÉTUDIANTS

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par le conseiller Pierre Payer et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'embauche de 3 étudiants pour la période estivale. Il y aura 2 étudiants (es) au service de la voirie, 1 étudiant(e) pour aider l'horticultrice dans ses différentes tâches.

Le début de la période de travail est variable et débutera en juin pour se terminer en août 2011. L'horaire de travail est de 40h/semaine pour le service de la voirie et de l'horticulture. Le taux horaire est établi en fonction de la convention collective en vigueur.

Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits disponibles au budget pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

CONTRAT ET APPEL D'OFFRES

Il n'y a aucun sujet à l'ordre du jour

AVIS DE MOTION

Avis de motion

PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 463 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER, DE BÂTIMENT, DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ENVIRONNEMENT

Avis de motion est donné par la conseillère Marie Ségleski qu'à une séance subséquente il sera présenté pour adoption un projet de règlement décrétant un emprunt de 463 000 \$ pour l'exécution de travaux de réfection du réseau routier, de bâtiment, de sécurité incendie et d'environnement et dispense de la lecture est demandée.

Avis de motion

PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Avis de motion est donné par la conseillère Nicole Drapeau qu'à une séance subséquente il sera présenté pour adoption un projet de règlement concernant la circulation et le stationnement et que dispense de la lecture est demandée.

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2011

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

Il n'y a aucun sujet à l'ordre du jour.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les citoyens présents à la période de questions.

- Monsieur Jacques Turpin dépose à la table du Conseil une lettre se rapportant au sentier 63 débouchant au lac Chaud et utilisé par le Club de motoneiges Franc Nord. Il s'interroge sur la procédure utilisée et la réglementation à cet effet.

Le Conseil répond aux différentes questions qui lui sont posées.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il n'y a aucun sujet à l'ordre du jour.

TRANSPORT ROUTIER (travaux publics, voirie...)

201104.84

ACHAT DE CHLORURE DE CALCIUM

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de 6 ballots de 1 000kg de chlorure de calcium Xtra85 à 491,35 \$/tm taxes en sus. La livraison et les frais de surcharge de carburant sont inclus.

Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits prévus au budget pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

Il n'y a aucun sujet à l'ordre du jour.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

201104.85

DÉSIGNATION DES PERSONNES RELATIVES À FAIRE RESPECTER LES DIFFÉRENTS RÈGLEMENTS MUNICIPAUX, À ÉMETTRE DES CONSTATS D'INFRACTION ET À NOUS REPRÉSENTER À LA COUR LORSQUE NÉCESSAIRE.

CONSIDÉRANT les divers titres mentionnés quant à ceux qui appliquent les règlements municipaux ;

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme est constitué d'un directeur du service d'urbanisme et d'une adjointe au directeur du service d'urbanisme ;

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski,
Appuyé par le conseiller Pierre Payer et résolu à l'unanimité ce qui suit :

Que l'adjointe au directeur du service d'urbanisme puisse appliquer les règlements et les peines au même titre que le directeur du service d'urbanisme.

Qu'au fin du règlement sur les animaux, ils sont considérés comme le contrôleur, qu'au fin du règlement sur les pesticides et fertilisants, ils agissent comme inspecteur en bâtiments et environnement, qu'ils sont considérés comme préposés à l'application du règlement sur le

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2011

nourrissage des animaux sauvages et qu'ils sont considérés au sens du Code municipal comme les officiers municipaux.

ADOPTÉE

201104.86

AUTORISATION DOSSIER À TRANSMETTRE À NOS CONSEILLERS JURIDIQUES LORSQUE REQUIS PAR LE DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME OU SON ADJOINTE

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski,
Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu

Que le conseil municipal autorise le directeur du service de l'urbanisme et l'adjointe au directeur du service de l'urbanisme à transmettre à nos conseillers juridiques tout dossier relevant d'une infraction en regard des règlements d'urbanisme de la municipalité lorsque le dossier est urgent.

De plus, que la présente résolution remplace la résolution numéro 200612.386.

L'unanimité n'étant pas faite, le maire demande le vote.

Les conseillères et conseillers : Nicole Drapeau, Marie Ségleski, Pierre Payer et Guy Alexandrovitch votent pour la proposition.

Le conseiller Jean Zielinski vote contre la proposition et demande d'inscrire sa dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU EN DATE DU 18 MARS 2011 ET RECOMMANDATIONS

Le directeur général dépose le procès-verbal du CCU, en date du 18 mars 2011, préparé le directeur de l'urbanisme M. André Boileau.

RECOMMANDATIONS

201104.87

ABRIS TEMPORAIRES (TEMPO)

CONSIDÉRANT que plusieurs propriétaires conservent leur abri temporaire (TEMPO) après la date prescrite par le règlement, soit le 15 avril ;

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski,
Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité

Que le service de l'urbanisme répertorie les propriétés qui contreviennent au règlement, qu'il envoie un avis aux propriétaires concernés et qu'après le délai de 10 jours un constat d'infraction soit émis.

ADOPTÉE

201104.88

ACHATS ET LOCATIONS DE TERRAINS DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a pas de politique en ce qui a trait aux terres du domaine public et qu'il y a lieu d'établir une politique à cet effet ;

CONSIDÉRANT que l'on doit prioriser la conservation des espaces verts ;

Il est proposé par la conseillère Nicole Drapeau,
Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2011

D'informer le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune que la vente ou la location d'une parcelle de terrain appartenant au domaine public sera permise seulement pour les installations septiques et ce, lorsque le propriétaire est dans l'impossibilité de construire cette installation sur son terrain.

L'unanimité n'étant pas faite, le maire demande le vote.

Les conseillères et conseillers Nicole Drapeau, Marie Ségleski, Pierre Payer et Guy Alexandrovitch votent pour la proposition.

Le conseiller Jean Zielinski vote contre la proposition et demande d'inscrire sa dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

201104.89

AUTORISATION PRÉSENTATION D'UN PROJET POUR LE REMPLACEMENT DES INSTALLATIONS SANITAIRES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE À LA FONDATION DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR L'ENVIRONNEMENT

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski

Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

De mandater le directeur général à présenter un projet pour le remplacement des installations sanitaires du Centre communautaire à la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement et d'autoriser cette dite personne à signer pour et au nom de la municipalité tout document à cet effet.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE (Bibliothèque et centre communautaire)

201104.90

FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC – PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX MANIFESTATIONS LOCALES

ATTENDU QUE la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoise ;

ATTENDU QUE la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec ;

ATTENDU QUE la population de la municipalité de La Macaza souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois ;

ATTENDU QUE la municipalité de La Macaza a déjà manifesté, dans le cadre des ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec ;

ATTENDU QUE la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,

Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité, sur recommandation du conseil municipal de La Macaza ;

Que la Municipalité de La Macaza, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2011

Que Denis Jubinville, directeur général, soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2011.

ADOPTÉE

DIVERS

201104.91 RENOUVELLEMENT COTISATION 2011-2012 À LOISIRS LAURENTIDES

Il est proposé par la conseillère Nicole Drapeau,
Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

De renouveler notre adhésion à Loisirs Laurentides pour l'année 2011-2012 au coût de 131,01\$ taxes incluses.

Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits disponibles au budget pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

201104.92 APPUI AU PROGRAMME ASSOCIATION DES AIDANTS NATURELS DES LAURENTIDES SOINS AIDE RESSOURCES ÉDUCATION (S.A.R.E)

CONSIDÉRANT le projet de l'Association des aidants naturels des Laurentides d'implanter des services de soutien des proches aidants anglophone de la communauté (Laurentians Caregivers Association (C.A.R.E) ;

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité

D'appuyer l'organisme Association des aidants naturels des Laurentides Soins Aide Ressources Éducation (S.A.R.E), en anglais Laurentians Caregivers Association C.A.R.E dans leur projet régional.

ADOPTÉE

201104.93 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Payer
Appuyé par la conseillère Marie Ségleski et résolu à l'unanimité :

De lever la présente séance l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h39.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, le maire n'a pas exercé son droit de vote.

LE MAIRE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Christian Bélisle

Denis Jubinville